

Concept de sélection de basket 3x3 aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020

Version : V1

Pour faciliter la lecture, il a été décidé de renoncer à la forme féminine dans la désignation des personnes. Toutes les désignations de personnes s'appliquent par analogie aux personnes du sexe féminin.

1 Base

Le présent concept de sélection se fonde sur les Directives relatives à la performance de Swiss Olympic pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2020 – « Viser la performance et battre ses records » ainsi que sur le système de qualification („Qualification System“) définies par le CIO et la fédération internationale.

2 Période de la manifestation

Jeux Olympiques d'été Tokyo 2020 : du 24 Juillet au 9 août 2020
Compétitions de basket 3x3 : du 25 juillet au 29 Juillet 2020

3 Nombre de participants/quota

3.1 Quota attribué par le CIO

8 équipes hommes et 8 équipes femmes – total 64 athlètes
Max 1 équipe hommes (4 joueurs) et 1 équipe femmes (4 joueuses)

To be eligible to participate in the Olympic Games, all athletes must have a confirmed account at <https://play.fiba3x3.com> and at least two (2) athletes, out of the four (4) per team, have to be ranked within the top 10 of their national individual ranking (only athletes with a confirmed account are considered) on 22 June 2020 (i.e. two weeks before the Tokyo 2020 Sport Entries deadline on 6 July 2020); whilst the other two (2) athletes of the team need to have a 54.000 (men) and 36.000 (women) minimum number of individual ranking points or be ranked within the top 50 of their national individual ranking (only athletes with a confirmed account are considered) on 22 June 2020.

Notwithstanding the above, to be eligible to participate in the Olympic Games, the athletes must comply with the specific nationality criteria for 3x3, as described below:

- They must hold legal nationality of the represented country;
- They must have presented a passport of the represented country issued by competent authorities before 1st of January of 2018;
- They cannot have played for the national team in basketball (5v5 and/or 3x3) for another country in an Official Competition of FIBA, except with a special dispensation from FIBA's Secretary General;
- They must be at least 18 years old on 24 July 2020.

Only NOCs with National Associations which comply with the following criteria are eligible to participate in the Olympic Games:

- Have had at least three (3) FIBA-endorsed ranking-points-awarding events within their territory registered on FIBA's digital platform (<http://play.fiba3x3.com>) during the 12-month period prior to 1 November 2019;
- Have at least one staff member with a valid [FIBA 3x3 e-learning](#) certification by 1 November 2019;
- Have not been the object of a suspension or otherwise sanctioned by FIBA.

3.2 Conditions de qualification selon les directives de la fédération internationale/du CIO

Les dispositions du règlement de la fédération internationale/du CIO selon «Qualification system – Games of the XXXII Olympiad _ Tokyo 2020, Basketball 3x3» font foi.

4 Sélections

4.1 Dispositions générales

Les sélections définitives sont décidées par la Commission de sélection de Swiss Olympic.

4.2 Période de sélection et compétitions qualificatives

Toutes les compétitions définies par la fédération se déroulant dans la période mentionnée ci-dessous servent à la fédération pour l'évaluation et la justification de la demande de sélection envoyée à Swiss Olympic.

Période de sélection : 01/05/2019 – 28/06/2020

Compétitions fixées par la fédération nationale :

- CHAMPIONNATS DU MONDE U18, U23, SENIORS 2019
- LIGUE FEMININE 3X3 AVEC CLUBS SBLW SEPT-OCT 2019
- SWISS TOUR AVRIL/AOUT 2019
- QUALIFICATION ET EURO JUIN ET SEPT 2019
- WORLD TOUR 2019
- SWISS TOUR 2020
- RASSEMBLEMENTS FEMININ OU MASCULIN 2020

Si une compétition qualificative prévue est annulée, la fédération peut, en accord avec Swiss Olympic, en choisir une nouvelle dont les conditions permettent d'atteindre les minima. Si le niveau d'une compétition qualificative est trop faible, Swiss Olympic peut, en accord avec la fédération concernée, la déclasser ou en modifier les critères de sélection.

4.3 Critères de sélection

Critères principaux : pour pouvoir faire l'objet d'une proposition de sélection, un joueur doit remplir les critères suivants :

- Joueur enregistré sur play.fiba3x3.com en date du 22 juin 2020
- Performance au sein de l'équipe 3X3
- Morphologie et poste de jeu

Il est du ressort de la fédération de décider quels sont les joueurs et les joueuses proposés à la sélection et définitivement convoqués. La sélection suisse de 3x3 est composée de 4 athlètes. Le choix se fait en fonction des performances individuelles de chaque athlète et également leur capacité à s'intégrer dans le collectif.

4.7 Clause médicale

Les athlètes à potentiel reconnu de médailles ou de diplômes peuvent exceptionnellement bénéficier d'une dérogation pour raisons médicales.

Un certificat médical doit être fourni **directement** après la survenue de la blessure/maladie. La fédération propose en même temps à Swiss Olympic d'autres compétitions qualificatives équivalentes ou d'autres critères de sélection.

4.8 Commission de sélection

La *commission de sélection* de la *fédération* se compose de :

- Erik Lehmann, Directeur Elite, Compétition et Technique
- Damien Leyrolles, chef sport de performance 3x3
- Sébastien Clivaz, Responsable développement 3x3

La Commission de sélection de Swiss Olympic prend la décision en fonction de la proposition de la fédération.

La *Commission de sélection de Swiss Olympic* se compose de :

- Ralph Stöckli, Chef de Mission (présidence)
- Jürg Stahl, Président Swiss Olympic
- Ruth Wipfli-Steinegger, membre du Conseil exécutif de Swiss Olympic
- Ueli Kurmann, membre du Conseil exécutif de Swiss Olympic et de la commission des athlètes

5 Communication

Le concept de sélection est établi et signé en deux exemplaires. Le concept est publié pour l'été 2019, après approbation du chef d'équipe, et en même temps que les documents des autres spécialités sportives. Cette communication est effectuée via une conférence de presse et via Internet.

La fédération s'assure que les athlètes concernés ont eu connaissance du concept de sélection, l'ont vu et lu.

Après que la Commission de sélection de Swiss Olympic ait approuvé la sélection, le Chef de Mission en informe le chef d'équipe verbalement, qui transmet la décision aux athlètes également verbalement, et cela même en cas de décision défavorable. Le Chef de Mission et le chef d'équipe conviennent du moment où le communiqué sera préparé et publié par Swiss Olympic. La communication interne à la fédération est quant à elle du ressort du chef d'équipe, qui doit respecter la date et l'heure de l'embargo.

6 Calendrier

- Début de la période de sélection (selon 4.2) : 01/05/2019
- Fin de la période de sélection (selon 4.2) : 28/06/2020
- Décision du quota attribué par la fédération internationale : tbd (juin 2020)
- Confirmation par Swiss Olympic des teams participants à la fédération internationale : tbd (juin 2020)
- Envoi de la demande de sélection par la fédération à Swiss Olympic : 29/06/2020
- Date officielle de sélection : 01/07/2020

Berne, le 18 juillet 2019

SWISS OLYMPIC



Ralph Stöckli
Chef de Mission & coach en chef Tokyo 2020



Florian Peiry
Assistant du coach en chef Tokyo 2020

Fédération Suisse de Basketball



Giancarlo Sergi
Président



Damien Leyrolles
Chef d'équipe Tokyo 2020